



## Décision du Maire N° 28/2011

Nos réf : PK/JD/DB/MCR

**Objet : Signature d'une Convention de partenariat avec l'association « Fer Ensemble » pour l'entretien annuel du linge**

**Le Maire de la Commune de Bavans – 25550**

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 02 novembre 2010 (Sous-Préfecture le 24 novembre 2010) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Monsieur le Maire est autorisé à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** La signature d'une Convention de partenariat avec l'association « Fer Ensemble » sise à Sochaux (25) :

- Objet : entretien du linge (rideaux, couettes, couvertures... liés aux activités de la Petite Enfance).
- Durée : 1 an avec tacite reconduction.

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 15 novembre 2011







## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

**L'Association FER ENSEMBLE**

Située 45 rue de l'Hôtel de Ville 25600 SOCHAUX,

Représentée par sa Présidente, Madame Jacqueline RIGOULOT ;

D'une part, et

**La Mairie de BAVANS**

1 rue Fleurs – 25550 BAVANS

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre KNEPPERT ;

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :



### Préambule

L'association FER ENSEMBLE, à but non lucratif, relève de l'insertion par l'activité économique et à ce titre, est conventionnée par l'Etat au titre d'un Atelier Chantier d'Insertion. Elle a pour objet le recrutement et l'accompagnement de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

L'association assure :

- L'accueil,
- L'embauche,
- La mise au travail par des actions collectives des personnes précitées,
- L'organisation du suivi, de l'accompagnement, de l'encadrement technique et de la formation des salariés en parcours en vue de faciliter leur intégration sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable..

La Mairie de BAVANS souhaite contribuer, dans le cadre de l'achat de prestations, à promouvoir l'insertion en faisant appel aux services de FER ENSEMBLE.

La volonté partagée à l'initiative de la présente convention, est de pourvoir aux besoins réguliers et ponctuels de la commune en entretien de linge plat ou en forme et de travaux de couture divers.



**Fer Ensemble**

### **Article 1 – Cadre du partenariat**

La Mairie de BAVANS s'engage par la présente à recourir aux services de l'association d'insertion FER ENSEMBLE pour :

- L'entretien annuel (et ponctuel) des rideaux des Ecoles, de la Halte-Garderie ainsi que de la Crèche Municipale,
- L'entretien annuel (et ponctuel) des couettes, couvertures et autre linge plat utiles aux activités d'accueil Petite Enfance, Périscolaire et Scolaire.

La présente convention pourra être étendue à tous autres travaux ultérieurs entrant dans le champ des activités de l'Atelier d'Insertion tels que l'entretien des tenues des associations sportives locales ou des tenues professionnelles des équipes municipales.

FER ENSEMBLE tient également à la disposition de la commune de BAVANS son service Couture pour tous travaux de réparation de confection ou de réparation.

### **Article 2 – Modalités d'intervention**

L'association interviendra sur commande de la Mairie de BAVANS.

### **Article 3 – Facturation et paiement**

La commune de BAVANS se verra facturer les prestations réalisées sur la base de chaque commande. Le règlement s'effectuera par le biais de chèque, virement ou prélèvement sous trente jours à réception de la facture.

La tarification des prestations suivra le barème en vigueur ou s'appuiera sur un devis établi directement en amont de la commande.

Les prix pratiqués par Fer Ensemble s'entendent toutes taxes comprises car l'association est non assujettie à la TVA.

### **Article 4 – Modalités de mise en œuvre de la Convention**

La convention est signée pour une durée de 1 an avec tacite reconduction et ce, si elle n'a pas enregistré une dénonciation (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception) par l'une ou l'autre des parties dans les deux mois précédents son échéance annuelle.

Toute dénonciation donnera lieu à résiliation du présent engagement réciproque.



**Fer Ensemble**



**Article 5 – Règlement des litiges**

Les contestations éventuelles relatives à la présente convention feront l'objet d'un règlement à l'amiable avant d'être portées devant l'autorité compétente.

Fait à SOCHAUX, en deux exemplaires, le .

Pour la  
**MAIRIE DE BAVANS**

Le Maire,

*R*  
  


Monsieur KNEPPERT.

Pour l'association  
**FER ENSEMBLE**

La Présidente,

**FER ENSEMBLE**  
45, rue de l'Hôtel de Ville  
25600 SOCHAUX  
☎ 03.81.94.27.26  
☎ 03.81.94.12.03  
Email fer.ensemble@orange.fr

Madame RIGOULOT.



